

## **Procédures conduisant à une première affectation au Lycée Français Charles de Gaulle, classes secondaires et primaires (écoles de South Kensington, Wix, Marie d'Orliac, André Malraux) à la rentrée 2019<sup>1</sup>.**

- 1) Enfants de personnels détachés d'une administration française.  
Enfants des personnels du Lycée Français Charles de Gaulle (la priorité est donnée aux enfants des personnels recrutés pour au moins une année et exerçant au moins à mi-temps).
- 2) Enfant entrant en maternelle ou élémentaire ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé(e) en primaire dans une des écoles du Lycée Français Charles de Gaulle en 2018-19.  
Enfant entrant en secondaire, ayant déjà un frère ou une sœur au Lycée Français Charles de Gaulle en 2018-19.  
Pour les enfants venant d'un établissement homologué de Londres, cette logique de « priorité fratrie » n'est considérée que si l'établissement d'origine n'offre pas de suite de scolarité à l'élève candidat. Les transferts en cours de scolarité entre une école homologuée de Londres et le Lycée Français Charles de Gaulle sont soumis à l'accord, obligatoire, des deux chefs d'établissements concernés.
- 3) Enfant scolarisé en 2018-19 dans un établissement de l'AEFE, hors Londres.
- 4) Enfant scolarisé en 2018-19 dans un établissement public ou privé sous contrat en France.
- 5) Enfant scolarisé au Royaume-Uni suivant un cycle CNED complet en 2018-19.
- 6) Enfant francophone suivant un cycle CNED formule « internationale ».
- 7) Tout autre enfant francophone.

### **N.B.**

- Au sein d'un rang de priorité 1 ou 2, le lycée affecte les élèves en fonction de « l'éloignement » de la date de naissance de l'élève par rapport à une date de naissance pivot qui sera tirée au sort avant le début des opérations d'affectation. Pour l'année scolaire 2019-20, cette date est le 8 octobre.
- Au sein d'un rang de priorité 3 à 7, la même logique s'applique. Toutefois, pour les demandes d'inscription en fratrie, le fait que l'un des membres de cette fratrie puisse être affecté en fonction de ce critère (proximité de la date de naissance tirée au sort) entraînera une priorité pour l'ensemble de la fratrie en demande d'inscription.
- L'affectation en Section Britannique fait l'objet d'une procédure particulière (sur test).
- L'affectation en Section Bilingue dans les écoles de Wix ou de Marie d'Orliac est soumise à un test de vérification de l'aptitude à recevoir un enseignement dans les deux langues (à partir du CP). Pour des raisons de cohérence de parcours aucun « transfert » de la section bilingue de Wix Primary School vers la section bilingue de l'école de Wix, ni de la section bilingue de Holy Cross vers la section bilingue de Marie d'Orliac ne sera possible.
- Quel que soit le rang de priorité, l'entrée en Section Française pour des élèves francophones ne venant pas d'un établissement français est soumise à test de vérification de niveau (entre le CE1 et la classe de première – il n'y a pas d'entrée possible en classe de première ou terminale si l'élève ne vient pas du système français-).

### Affectation en secondaire :

Compte tenu des structures du Lycée Français Charles de Gaulle à la rentrée 2019, l'affectation en classe de 6<sup>ème</sup> hors ville de Londres (écoles homologuées, partenaires et section bilingue de Wix Primary School ou Holy Cross) sera impossible.

---

<sup>1</sup> L'affectation en CP, 6<sup>e</sup> et 2<sup>nde</sup> des élèves des établissements homologués de Londres fait l'objet de dispositions particulières.